PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,

tenue le 23 janvier 2023 à 16 h, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François
Bilodeau Cynthia
Bourgault Nancy
Bouthillier Myriam
Brossoit Kathleen
Brunet Émilie
Chevrier Geneviève
Corriveau Marie-Ève
Ferland Alexandre
Fuller Brigitte
Gabriele Karine
Gariépy Isabelle
Gaudreau Mélanie
Gauthier Évelyne
Lapointe Amélie
Lavoie Nadine
Leduc Marie-Claude
Lefebvre Andrée-Ève
Lefebvre Véronique
Malouin Claudine
Martin Frédérique
Ménard Julie
Nolin Marie-Claude
Roy Mélissa
Thivierge Vincent

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2022 ET SUIVIS 1
3. CONCOURS PLANIFICATEUR 2023-2024 2
4. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES 2023 2
5. OFFRES PATRONALES INTERSECTORIELLES POUR LA NÉGOCIATION 2023-2028 ET CADRE FINANCIER 3
6. POSTE DE REPRÉSENTANT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ 3
7. FORUM CITOYEN : PARLONS ÉDUCATION 3
8. INVITATION À LA SOIRÉE D'IMPROVISATION PAR LE COMITÉ DES JEUNES 4
9. SEMAINE NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU 5 AU 11 FÉVRIER 2023 4
10. QUESTIONS DIVERSES 5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Jean-François Beauchemin :

A2223-CD-DEC-17 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2022 ET SUIVIS

Aucune correction n'est apportée à l'issue de la réunion, le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité à la fin de la rencontre.

Proposé par Jean-François Beauchemin,
Appuyé par Julie Ménard :

A2223-CD-DEC-18 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 20 décembre 2022 tel que présenté.

Suivi :

2.1 Action mobilisation

Puisque plusieurs syndicats affiliés n'avaient pas reçu à temps les brassards à l'effigie de la négociation, les membres n'ont pas porté leur brassard lors de la première séance de négociation sectorielle en janvier. Il est demandé de conserver les brassards pour une prochaine action.

Commandos : Seulement deux (2) écoles ont envoyé une réponse au syndicat. Les personnes désirant participer à des actions commandos doivent envoyer leur nom, leur adresse courriel personnelle et leur numéro de cellulaire à isabelle@servaudreuil.net.

3. CONCOURS PLANIFICATEUR 2023-2024

Comme chaque année à pareille date, nous sommes à la recherche de deux (2) œuvres (photo, peinture, dessin, etc.) pour illustrer *L'Outil de travail quotidien 2023-2024*.
Cet outil est distribué aux enseignantes et aux enseignants de notre syndicat chaque début d'année. Il n'y a pas de thématique précise pour vos œuvres.

Pour participer à ce concours, vous devez faire parvenir vos photos, peintures, dessins ou autres, ou même des œuvres de vos élèves, au plus tard le 1er février 2023, par courrier interne ou par courriel à claudine@servaudreuil.net.

Nous remettrons une carte-cadeau d'une valeur de cinquante dollars (50,00 $) d'un commerçant local au choix des personnes qui auront réalisé les œuvres choisies pour illustrer *L'Outil de travail quotidien 2023-2024*.

L'Outil de travail quotidien 2022-2023 permet au SERV de remettre mille-deux-cents dollars (1 200,00 $) en dons. Jusqu'à maintenant, nous avons remis cent dollars (100,00 $) à chacun des organismes suivants :

- Ligue des droits et libertés
- Fondation Léa-Roback
- Campagne Jeune source d'énergie
- La Source d'entraide
- L'Actuel
- Centre d'action bénévole Soulanges
- La Croix-Rouge

D'autres dons seront offerts à d'autres organismes d'ici juin 2023.

4. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES 2023

La politique de remboursement des dépenses du syndicat a été mise à jour en date du 1er janvier 2023. Pour les dépenses non réclamées depuis aout 2022, il est demandé d'utiliser le rapport de dépenses de cette même année.
Une fois remplis, les formulaires de rapport de dépenses doivent être transmis au syndicat à l'attention de Claudine Berger par courriel à claudine@servaudreuil.net ou par courrier interne.

Une charte pour le kilométrage sera envoyée par courriel en suivi de la rencontre.

5. OFFRES PATRONALES INTERSECTORIELLES POUR LA NÉGOCIATION 2023-2028 ET CADRE FINANCIER

La présidente présente le document A2223-CD-23 et la vice-présidente à la trésorerie présente le document A2223-CD-24. Ces documents incluent des informations concernant le dépôt patronal intersectoriel – principales matières qui affectent la majorité des conventions collectives de la santé et des services sociaux et de l'éducation tels le salaire, le régime de retraite, les droits parentaux et les disparités régionales.

Il est attendu que les personnes déléguées présentent ces documents vulgarisés dans leur milieu lors d'une rencontre syndicale.

Lors de l'assemblée des personnes déléguées en février, l'analyse du dépôt patronal (volet sectoriel) sera présentée.

6. POSTE DE REPRÉSENTANT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

La présidente questionne les personnes déléguées : ont-elles entendu parler de santé et sécurité au travail cette année ? Nil.

La loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail est en vigueur depuis l'automne 2021. Cette loi crée de nouvelles obligations chez l'employeur. Le Centre de services scolaire des Trois-Lacs et les quatre (4) syndicats représentant tous les travailleurs œuvrant au centre doivent s'entendre pour choisir un représentant en santé et sécurité du travail.

Pour ce faire, les syndicats ont proposé l'affichage se trouvant dans le document A2223-CD-25 au Centre de services scolaire des Trois-Lacs dans lequel figure les fonctions et responsabilités du représentant en SST. Les syndicats sont toujours en attente d'une réponse et de l'affichage qui sera réalisé dans les milieux de travail (à suivre).

7. FORUM CITOYEN : PARLONS ÉDUCATION

À l'aide du document A2223-CD-26, la vice-présidente au secrétariat informe les personnes déléguées des détails du *Forum citoyen – Parlons Éducation*.

Les organisateurs partent du constat que le gouvernement actuel, comme les gouvernements précédents, ont tenté de résoudre les problèmes en éducation à la pièce sans s'assurer d'une adhésion large des divers partenaires de l'éducation. Ils plaident pour faire le point afin de relancer le système d'éducation sur de nouvelles bases. Or, les organisateurs mettent en doute la volonté du gouvernement actuel de mettre en place une commission d'envergure sur l'éducation.

Le projet est porté principalement par le collectif *Debout pour l'école !* en collaboration avec d'autres groupes citoyens : *Je protège mon école publique*, *École ensemble* et *Mouvement pour une école moderne et ouverte*.

Les membres du syndicat désirant participer à l'un des forums citoyens près de notre région (Montréal, Longueuil, Saint-Jérôme, Laval) sont invités à s'inscrire directement sur le site Parlons Éducation. La politique de remboursement des dépenses du SERV, pour les membres inscrits et participants à l'un des forums, sera appliquée pour les frais de repas, les frais de stationnement et les frais de déplacement. Il est à noter qu'aucun hébergement ne sera remboursé.
Pour organiser du covoiturage, il est suggéré que les personnes inscrites au forum citoyen écrivent à amelie@servaudreuil.net pour la coordination du transport.

8. INVITATION À LA SOIRÉE D'IMPROVISATION PAR LE COMITÉ DES JEUNES

Les membres du comité des jeunes ont invité les jeunes membres à venir passer une soirée au bar *Chez Maurice* et participer à l'assistance lors de *l'Intrépide Cabaret d'improvisateurs* le 25 janvier 2023 à 19 h 30. Une vérification du lien d'inscription sera faite et un suivi sera envoyé par courriel demain.

9. SEMAINE NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU 5 AU 11 FÉVRIER 2023

Il est proposé que les personnes déléguées soulignent la *Semaine des enseignantes et des enseignants* entre le 5 et le 11 février 2023, en achetant des cartes-cadeaux d'une valeur de vingt dollars (20,00 $) chacune, à raison d'une (1) carte-cadeau pour les petites écoles, deux (2) cartes-cadeaux pour les moyennes écoles et trois (3) cartes-cadeaux pour les grandes écoles, chez un ou des commerçants locaux et de procéder à un tirage au sort parmi les membres de leur établissement ou d'utiliser la somme différemment tout en respectant le budget octroyé par le syndicat. La formule choisie et les noms des personnes gagnantes devront être envoyés par courriel à claudine@servaudreuil.net.

Quelques idées de formules choisies par des personnes déléguées en 2022 : achat de petits chocolats fins, de biscuits sablés, de beignets chez *Mr Puffs*, organisation d'un 5 à 7 Bière et chips, achats de cartes-cadeaux venant de commerçants locaux tels *Univers de Sophie*, *SAQ*, *Renaud-Bray* et *Patate et Persil*.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

1. Souligner la semaine des enseignants entre le 5 et le 11 février;
2. Informer les membres que c'est une gracieuseté du SERV;
3. Retourner la ou les factures avec le rapport de dépenses 2023 rempli à Claudine à claudine@servaudreuil.net dans les plus brefs délais. Pas de facture, pas de remboursement.

Une liste des écoles, divisées par grandes, moyennes et petites, sera envoyée aux personnes déléguées par courriel. Le ou les noms des personnes gagnantes et la formule choisie devront être acheminés par courriel à claudine@servaudreuil.net.

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Andrée-Ève Lefebvre :

A2223-CD-DEC-19 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées soulignent la *Semaine des enseignantes et des enseignants* entre le 5 et le 11 février 2023, qu'elles achètent des cartes-cadeaux d'une valeur de vingt dollars (20,00 $) chacune, à raison d'une (1) carte-cadeau pour les petites écoles, deux (2) cartes-cadeaux pour les moyennes écoles et trois (3) cartes-cadeaux pour les grandes écoles, chez un ou des commerçants locaux et qu'elles procèdent à un tirage au sort parmi les membres de leur établissement ou qu'elles utilisent la somme différemment tout en respectant le budget octroyé par le syndicat. La formule choisie et les noms des personnes gagnantes devront être envoyés par courriel à claudine@servaudreuil.net.

10. QUESTIONS DIVERSES

Formulaires à remplir venant de professionnels à l'externe : Les personnes déléguées trouvent que les formulaires des professionnels de la santé sont nombreux et longs à remplir. Cela occasionne un surplus de tâches. Il est important de calculer le temps occupé à remplir des formulaires exigés par les professionnels à l'externe et le comptabiliser dans les autres tâches professionnelles (ATP). Si la tâche déborde, le mentionner à la direction de l'école, possibilité de se faire libérer.
Une personne déléguée propose que le centre communique avec ses collaborateurs professionnels à l'externe afin de rendre le processus plus cohérent entre la demande de services professionnels, dument remplie initialement par l'enseignante ou l'enseignant, et les formulaires supplémentaires demandés par les professionnels à l'externe que l'enseignante ou l'enseignant doit remplir où les mêmes informations s'y trouvent. Cette redondance épuise les enseignantes et les enseignants.

Postes en francisation : trois (3) postes en francisation ont été octroyés pour 2022-2023. Dans le plan d'action 2022-2023, le syndicat a réitéré sa demande d'ajouter des postes en francisation puisque les besoins explosent et que le centre n'offre pas suffisamment de services diversifiés à cette clientèle.
Les enseignantes en francisation en poste travaillent dans plus d'une école. Toutefois, d'autres enseignants (temps partiel) ont été engagés durant l'année scolaire pour combler les besoins criants de certains milieux. Il est demandé de questionner le centre des raisons pour lesquelles il n'a pas plutôt offert à l'enseignante à temps plein de rester dans un seul milieu plutôt que dans plusieurs.

Mentorat/Tâche : L'enseignante ou l'enseignant en insertion professionnelle se voit reconnaitre du temps à l'intérieur de ses autres tâches professionnelles (ATP) durant ces deux premières années d'enseignement (mentorat conventionné – Annexe 57).

Levée de l'assemblée à 17 h 53

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat